

Vingt ans après la tragédie du 6 décembre 1989

Nathalie Provost, Heidi Rathjen et Alain Perreault
Le Devoir 3 décembre 2009

Cela fait près de 20 ans jour pour jour qu'un homme armé d'un fusil — qu'il s'était procuré légalement — entra dans notre école et ouvrit le feu sur 23 personnes, dont moi, Nathalie Provost.

Plusieurs de nos amis comptent parmi les 14 jeunes filles qui ont perdu la vie le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique. Notre crime? Nous étions des femmes et nous voulions devenir ingénieures. Et un jeune homme en colère a pu facilement se procurer une arme meurtrière.

Vingt ans après cette journée fatidique, il est temps de réfléchir sur ce qui a été accompli et sur ce qu'il reste à accomplir. La tragédie a déclenché de nouveaux efforts pour encourager la présence des femmes dans le domaine du génie, mettre un terme à la violence faite aux femmes et renforcer les lois sur le contrôle des armes à feu. Dans chaque cas, il y a eu énormément de progrès. Mais dans chaque cas, il reste encore beaucoup à faire.

Un retour à la baisse

D'abord, le Conseil canadien des ingénieurs a publié, quelque temps après le massacre, un rapport sans précédent intitulé Plus que des chiffres, qui documentait les obstacles que doivent surmonter les femmes qui désirent devenir ingénieures, dont l'atmosphère peu chaleureuse au sein de certaines facultés de génie. Ce rapport a permis de lancer plusieurs initiatives visant à encourager la présence des femmes en génie, ce qui a fait augmenter leur nombre de façon progressive tout au long des années 1990.

Cependant, depuis 2001, la tendance semble s'être renversée et le pourcentage des femmes qui s'inscrivent en génie est à la baisse. Même si des progrès considérables ont été réalisés (de nombreuses femmes ont vaincu les barrières professionnelles traditionnelles, et plusieurs associations de génie agissent contre le harcèlement et la discrimination), des études récentes indiquent que les femmes oeuvrant dans le domaine de la technologie continuent de se heurter à des barrières, et que dans certaines entreprises, l'atmosphère peu accueillante persiste.

Il faut donc redoubler les efforts pour éliminer ces barrières, afin d'assurer une chance égale à toutes les jeunes femmes qui souhaitent faire carrière dans cette merveilleuse profession.

Aussi important qu'hier

Deuxièmement, la tragédie a attiré l'attention sur le problème de la violence conjugale, soit l'éventail de crimes visant les femmes pour la seule raison qu'elles sont des femmes. Le 6 décembre est devenu une journée de deuil national pour les femmes victimes de violence conjugale.

Malgré les nombreux progrès réalisés sur le plan de la sensibilisation et du soutien accordé aux victimes, le problème persiste. Au Canada, plus de 75 femmes par années sont tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Un nouvel élan pour lutter contre la violence faite aux femmes demeure aussi important aujourd'hui qu'il l'était il y a 20 ans.

Finalement, les événements tragiques du 6 décembre ont exposé les lacunes extraordinaires du contrôle des armes à feu au Canada. Les étudiants de Polytechnique, les familles des victimes, les

forces policières, les professionnels de la santé, les syndicats de travailleurs, les enseignants et bien d'autres ont uni leurs forces sous la Coalition pour le contrôle des armes. Ensemble, nous avons milité pendant de longues années pour obtenir l'interdiction des armes d'assaut, un système de permis de possession pour les propriétaires et, bien sûr, l'enregistrement de toutes les armes à feu.

Suzanne Laplante-Edward, dont la fille Anne-Marie compte parmi les victimes du 6 décembre, a qualifié la législation de 1995 de «monument à la mémoire des victimes de la tragédie de Polytechnique».

L'efficacité de la législation est indéniable: le registre est consulté des milliers de fois chaque jour par la police, les décès par balle ont diminué de façon substantielle et les meurtres de femmes par arme à feu ont chuté radicalement. Or, à quelques semaines seulement du 20e anniversaire de la tragédie, la totalité des députés conservateurs, avec l'appui d'un nombre déterminant de libéraux et de néo-démocrates, ont voté pour une législation visant l'abolition du registre des fusils et des carabines, y compris la Ruger Mini 14, l'arme utilisée lors de la tuerie à Polytechnique.

Comment une telle chose peut-elle être possible? La réponse est simple: le lobby des armes fait preuve d'une détermination redoutable et travaille activement pour influencer les politiciens, alors que la majorité de la population qui appuie le contrôle des armes demeure silencieuse.

Mais il n'est pas trop tard. Le vote final sur ce projet de loi n'aura pas lieu avant le Nouvel An. C'est pourquoi nous demandons à tous les citoyens préoccupés par la violence de communiquer avec leur député fédéral et d'exiger qu'il (ou elle) accorde la priorité à la sécurité publique plutôt qu'aux intérêts étroits du lobby des armes.

Aidez-nous à faire en sorte que nos consœurs ne soient pas mortes en vain.

Nathalie Provost

Heidi Rathjen

Alain Perreault

Les trois auteurs ont obtenu leur diplôme de l'École polytechnique en 1990. Le 6 décembre 1989, Nathalie Provost fut blessée lors de la fusillade, et de son lit d'hôpital, encouragea les filles à devenir ingénieures. Alain Perreault, qui était président de l'Association des étudiants de Polytechnique, présenta par la suite une pétition de plus 560 000 signatures pour le contrôle des armes à feu à la ministre de la Justice de l'époque, Kim Campbell. Heidi Rathjen a dédié les six années suivantes de sa vie à militer pour le contrôle des armes à feu, jusqu'à l'adoption de la Loi sur les armes à feu en décembre 1995.